



Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 18 juin 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Johanne Skelling
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : R-4333-2026 : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Objet : Demande de délai pour le dépôt de la preuve
Notre dossier: 1432-015

Chère consoeur,

La présente fait suite à la demande de prolongation de délai d'hier du Distributeur ([B-0029](#)) concernant les réponses aux DDR et à la correspondance de ce matin de la Régie ([A-0021](#)) accordant partiellement celle-ci et fixant l'échéance au 22 juin.

À cet égard, le RNCREQ signale qu'il avait déjà un enjeu avec les échéances fixées dans la correspondance du 29 mai de la Régie ([A-0029](#)). En effet, l'analyste/expert du RNCREQ sera à l'extérieur de la province pour un voyage d'affaires et de courtes vacances personnelles du 18 juin au 4 juillet. Les contraintes d'horaires par rapport à l'échéance ensuite très rapprochée du dépôt de la preuve n'ont été réalisées que tout récemment et le RNCREQ anticipe qu'il ne sera pas en mesure de déposer sa preuve avant la fin du mois de juillet.

Le RNCREQ note que dans sa récente correspondance accordant partiellement la demande du Distributeur, la Régie a indiqué qu'elle « précisera l'impact sur les autres échéances sous peu. » **Pour sa part, le RNCREQ demande à la Régie de lui accorder au moins jusqu'au 20 juillet pour déposer sa preuve, et ce, considérant ce qui précède, de même que la période estivale.**

Le RNCREQ constate en effet qu'il n'y a aucune échéance actuellement prévue en août ou en septembre, soit entre la date limite qui était prévue pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR (29 juillet) et le début de l'audience

(1^{er} octobre). Conséquemment, le RNCRE estime que les étapes du calendrier pourraient être décalées jusqu'en août, voire en septembre 2026.

Dans l'attente des instructions de la Régie par rapport à ce qui précède, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Jocelyn Ouellette, avocat

